

Ref. U.F.C. 17696.

[redacted] le 30.03.2010

Monsieur

suite à notre entretien téléphonique du 29.03.2010.

Voilà cette maison au [redacted] 54.250. a été inoccupée du 24 Mars 2000 jusque 2009. Le 16 Novembre je venais voir toute les semaines si tout allay bien le chauffage en hiver était en Hors gel n° 3. Aux la chaudière dans la maison il y avait 4 à 5 Degres les murs sont isolés les vitres sont épais de 700^µ en quarrés. les fenêtres et les portes sont en double vitrage la maison fait à peu près 90 mètres carrés habitable en grad. en hiver 2009 - 2010 - dans la cuisine il y avait 9° dans la chambre 7°. j'ai mis des thermometres dans toute les pièces.

Depuis 2007 j'ai payé 3 factures à GDF. à peu près 1200 € je ne reçois plus les factures - GDF m'avez demandé ça si j'étais de bonne foi ce que j'ai fait

[P.S] au début G.D.F me disait qu'il y avait des fuites de gaz. après cela pouvait venir de la chaudière j'y suis venu 4 fois des chauffagiste il n'y avait rien de tout ça tout était normal.

[le 30.03.2010
en le moment il y a au compteur de gaz 66.597.

j'ai Habiter chez ma concubine presque 10 ans.

à [redacted].

Recevez Monsieur mes salutations distinguées.

[redacted]

[REDACTED]
Responsable Service Consommateurs

Votre référence client :
210 936 302

Lieu de consommation :

[REDACTED]
[REDACTED]

Interlocuteur : **Patricia WAGNER**

Tél : [REDACTED]

www.dolcevita.gazdefrance.fr

Objet : Facturation

Monsieur [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Le 4 mai 2010,

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 2 avril 2010, adressé à l'UFC Que Choisir de Nancy et relatif à votre facturation.

Au préalable, je souhaite vous faire part, au nom de GDF SUEZ, de mes regrets pour le délai apporté au traitement de votre demande.

Ma collaboratrice, Madame [REDACTED], n'ayant pas réussi à vous joindre par téléphone le 29 avril 2010, je vous transmets les éléments d'information suivants.

Bien qu'aucun élément complémentaire n'ait été apporté, une nouvelle étude approfondie de votre dossier a été réalisée.

Je vous confirme l'exactitude des informations qui vous ont déjà été données par notre service dans les courriers précédents du 2 novembre 2009 et du 26 février 2010.

De plus, je vous informe que la société SCP PIQUET MOLITOR a été mandatée pour le recouvrement de la somme de 6250,69 euros TTC restant due à ce jour.

Les collaborateurs du Service Consommateurs se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information au 09 69 321 328 (numéro Cristal non surtaxé).

Je vous remercie de votre confiance et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

[REDACTED]

p. 

Au cas où cette réponse ne vous conviendrait pas, vous pouvez écrire à :
Monsieur [REDACTED] ANGLADE, Directeur Clients Particuliers, 102 avenue Aristide Briand, 92220 Bagneux

[REDACTED]
Responsable Service Consommateurs

Interlocuteur : [REDACTED]
Tél : [REDACTED]

www.dolcevita.gazdefrance.fr

UFC QUE CHOISIR
M. [REDACTED]
76 rue de la Hache
54000 NANCY

Objet : Facturation **17636**

Le 29 avril 2010,

Madame,

Par votre courrier électronique du 2 avril 2010, vous avez attiré notre attention sur le dossier de Monsieur [REDACTED], demeurant [REDACTED], qui rencontre des difficultés avec nos services.

Vous trouverez, ci-joint, la copie de la réponse qui a été adressée ce jour à notre client.

Les collaborateurs du Service Consommateurs se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information au 09 69 321 328 (numéro Cristal non surtaxé).

Je vous remercie de votre confiance et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

[REDACTED]
p. *Thual*

PJ : Copie du courrier adressé à Monsieur [REDACTED]

polejuridique

De : <polejudiciaire@ufcnancy.fr>
À : [REDACTED]@gdfsuez.com>
Envoyé : mercredi 22 septembre 2010 21:18
Objet : dossier 17696 - 210 936 302

Monsieur

Notre pôle vient de rouvrir le dossier de [REDACTED].

Il a reçu une facture à payer de 6706.60 € en date du 23/08/2010.

Il a par ailleurs été coupé pour non paiement.

L'examen de sa facture fait apparaître un **DOUBLE INDEX sur LA MÊME FACTURE :**

Ancien index : 67030
Nouvel index : 70483
Différence : 3453
Coefficient : 10.74
Différence : 700 kWh

La double base indexale est de nouveau en vigueur.

Selon recommandation n° 2008-035, cette situation est passible d'une amende de 5ème classe.

Aussi nous **EXIGEONS :**

La révision totale de ce dossier sur la base des consommations réelles (maison inoccupée pendant plusieurs années

L'arrêt immédiat de toutes poursuites y compris des huissiers

Le rétablissement du gaz

Un geste commercial tenant compte de la situation

Une explication réelle de cette anomalie de facturation signalée en 2008 par le médiateur.

Compte tenu de la gravité de ce dossier, nous attendons une régularisation sous 15 (quinze jours)

Cordialement
Juriste 3

22/09/2010